

Conseil municipal

Séance ordinaire du 25 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 25 février 2020, à 18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Maryline Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Justin Bessette, Jean Fontaine, Michel Gendron, Ian Langlois et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Alain Laplante, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, (RLRQ c.C-19).

25 février 2020

Madame la conseillère Claire Charbonneau est absente.
Monsieur le conseiller François Auger est absent.

Monsieur François Vaillancourt, directeur général, est présent.
Monsieur Pierre Archambault, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

No 2020-02-0099

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en y ajoutant toutefois les items suivants :

6.8 : « Désignation du maire suppléant » ;

6.9 : « Projet d'implantation d'une équipe de hockey de la Ligue nord-américaine de hockey ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Monsieur le maire répond à certaines questions laissées sans réponse lors des séances précédentes. Il apporte également certains compléments d'informations aux propos qui y ont été émis.

PROCÈS-VERBAUX

No 2020-02-0100

25 février 2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2020

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 février 2020, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 février 2020 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

No 2020-02-0101

Ordonnance pour la tenue d'une vente pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT que selon l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier conformément à l'article 511 de cette même loi, ordonner au greffier la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes municipales sous forme d'enchère publique ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Que conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c. C-19, le greffier ou la greffière adjointe procède à la tenue d'une vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le tout selon la liste connue comme étant l'annexe I de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que cette vente ait lieu le jeudi 7 mai 2020, à 14 h, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, sis au 188, rue Jacques-Cartier Nord, à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec.

25 février 2020

Qu'il soit entendu que dans l'éventualité du paiement complet des taxes et frais pour l'exercice financier 2018, le vendredi qui précède la première publication de l'avis prévu à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c. C -19, l'immeuble concerné sera retiré de la liste dûment approuvée par la présente résolution.

Que, conformément à l'article 536 de cette loi, le trésorier, ou le trésorier adjoint, soit mandaté pour enchérir ou acquérir, au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, un ou des immeubles à être vendus lors de cette vente.

Que cette enchère publique par la Ville ne doit pas excéder le montant des taxes en capital, intérêts et frais dus sur un immeuble.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer ces dépenses, s'il y a lieu, à même les crédits disponibles au poste comptable concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0102

Signature d'un bail pour l'utilisation d'un local à des fins d'entreposage – 360, boulevard du Séminaire Nord

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en espace d'entreposage ;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un local de 5 250 pieds carrés dans l'immeuble situé au 360, boulevard du Séminaire Nord ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit autorisée la signature d'un bail avec la personne morale « 9118-5108 Québec inc. » pour la location d'un espace d'entreposage d'une superficie de 5 250 pieds carrés, dans le bâtiment sis au 360, boulevard du Séminaire Nord, moyennant un loyer mensuel de 2 997,20 \$, incluant les taxes applicables et les frais, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocate-conseil soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0103

25 février 2020

Mandat à une firme d'avocats pour représenter les intérêts de la Ville dans des dossiers du Tribunal administratif du Québec

CONSIDÉRANT que la société « Centre commercial Saint-Luc Saint-Jean inc. » conteste la valeur au rôle d'évaluation pour l'immeuble situé au 1225, rue Douglas dans le dossier SAI-M-291284-1910 ;

CONSIDÉRANT que la société « 9044-6832 Québec inc. » conteste la valeur au rôle d'évaluation pour l'immeuble situé au 419-429, rue Saint-Jacques dans le dossier SAI-M-291286-1910 ;

CONSIDÉRANT que la valeur foncière de ces immeubles est importante ;

CONSIDÉRANT qu'un procureur est nécessaire afin que la Ville puisse avoir une défense pleine et entière ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

D'accorder un mandat à la firme « Dufresne Hébert Comeau avocats », pour représenter les intérêts de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec désignés par les codes alphanumériques SAI-M-291284-1910 et SAI-M-291286-1910.

D'autoriser l'avocate-conseil à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à la défense des intérêts de la Ville.

D'autoriser l'avocate-conseil à mandater tout professionnel nécessaire à la défense des intérêts de la Ville.

D'autoriser une dépense de 30 000 \$ à cette fin (frais et honoraires professionnels d'avocats et autres si requis).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0104

Mandat à une firme d'avocats – Création d'un organisme en vue de la gestion de l'immeuble devant servir d'incubateur industriel

CONSIDÉRANT que la Ville s'apprête à acquérir un immeuble appartenant au Centre technologique et industriel du Haut-Richelieu et situé au 45, chemin de l'Aéroport ;

CONSIDÉRANT que la vocation de cet immeuble sera celle d'un incubateur industriel ;

25 février 2020

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite créer un nouvel organisme à but non lucratif et lui confier la gestion de l'immeuble ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

D'accorder un mandat à la firme « Therrien Couture », pour l'incorporation et la mise en activité d'un nouvel organisme à but non lucratif en vue de la gestion de l'immeuble situé au 45, chemin de l'Aéroport et devant servir d'incubateur industriel.

D'autoriser l'avocate-conseil à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à l'exécution du mandat et à mandater tout professionnel nécessaire à l'exécution du mandat.

D'autoriser une dépense de 14 000 \$ à cette fin (frais et honoraires professionnels d'avocats et autres si requis).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0105

Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition de licences de « Microsoft Windows serveur »

CONSIDÉRANT qu'il est requis de renouveler les licences de « Microsoft Windows serveur », lesquelles arrivent à échéance pour tous les services de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour l'acquisition de licences de « Microsoft Windows serveur » peut être accordé de gré à gré selon les dispositions de l'article 575.3, paragraphe 6 de la *Loi sur les cités et villes* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit accordé à « Softchoice LP » le contrat pour l'acquisition de licences de « Microsoft Windows serveur », le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires indiqués dans l'offre n° 8898864 de l'entreprise et confirmés dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-1201-AD-20, pour un montant total de 65 429,70 \$, taxes incluses.

Que la présente dépense soit défrayée selon les modalités prévues à la résolution n° 2018-12-0966.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0106

25 février 2020

Signature d'une convention de transaction et quittance pour le règlement partiel du litige opposant la Ville à « B. Fréreau et Fils inc. » - Collecteur pluvial Saint-Michel à Saint-Jacques (phase 2)

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2017-10-0735, le conseil municipal a octroyé un contrat à « B. Fréreau et Fils inc. » pour l'exécution des travaux de la phase 2 du projet de collecteur pluvial Saint-Michel à Saint-Jacques ;

CONSIDÉRANT que suite à des problématiques dans l'exécution du contrat, l'entreprise « B. Fréreau et Fils inc. » a déposé une poursuite devant la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT que la Ville et les représentants de « B. Fréreau et Fils inc. » se sont entendus sur un règlement partiel du litige ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu la convention de transaction et quittance partielle à intervenir dans les dossiers 755-17-002815-184 et 755-17-002956-194 devant la Cour supérieure du Québec et concernant le projet de construction du collecteur pluvial Saint-Michel à Saint-Jacques.

Que les sommes requises, à cette fin, soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1605.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0107

Participation des membres du conseil municipal à diverses activités

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que les membres du conseil municipal soient autorisés à participer aux activités suivantes, à savoir :

- madame la conseillère Maryline Charbonneau à la formation « Dans l'action climatique par l'adaptation » qui se tiendra le 2 avril 2020, à Montréal ;

25 février 2020

- madame la conseillère Maryline Charbonneau et monsieur le maire Alain Laplante à la formation « 5^e Rendez-vous collectivités viables » qui se tiendra le 26 mars 2020, à Montréal ;
- mesdames les conseillères Maryline Charbonneau et Patricia Poissant et messieurs les conseillers Michel Gendron, Yvan Berthelot, Ian Langlois et François Auger à la soirée gastronomie « Accord mets & vins » organisée par la Fondation santé, qui se tiendra le 20 mars 2020 ;
- madame la conseillère Maryline Charbonneau au forum régional « Adaptation aux changements climatiques, passons à l'action ! » qui se tiendra le 19 mars 2020, à Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- monsieur le maire Alain Laplante à la dégustation de vins et fromages organisée par la Légion Royale Canadienne, qui s'est tenue le 25 janvier 2020, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0108

Désignation du maire suppléant

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Que monsieur le conseiller Ian Langlois soit par la présente désigné à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2020.

Monsieur le maire appelle le vote sur cette proposition :

Votent pour : Madame la conseillère Maryline Charbonneau et messieurs les conseillers Justin Bessette et Ian Langlois ainsi que monsieur le maire Alain Laplante.

Votent contre : Mesdames les conseillères Mélanie Dufresne, Patricia Poissant et Christiane Marcoux et messieurs les conseillers Michel Gendron, Jean Fontaine, Marco Savard et Yvan Berthelot.

POUR : 4

CONTRE : 7

REJETÉE

En amendement à la proposition principale :

25 février 2020

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que madame la conseillère Claire Charbonneau soit par la présente désignée à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2020.

Monsieur le maire appelle le vote sur cette proposition :

Votent pour : Madame la conseillère Mélanie Dufresne, Patricia Poissant et Christiane Marcoux et messieurs les conseillers Michel Gendron, Jean Fontaine, Marco Savard et Yvan Berthelot ainsi que monsieur le maire Alain Laplante.

Votent contre : Madame la conseillère Maryline Charbonneau et messieurs les conseillers Justin Bessette et Ian Langlois.

POUR : 8

CONTRE : 3

ADOPTÉE

No 2020-02-0109

Projet d'implantation d'une équipe de hockey de la Ligue nord-américaine de hockey

CONSIDÉRANT qu'un promoteur a déposé un projet d'implantation d'une équipe de hockey de la Ligue nord-américaine de hockey (LNAH) à Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT les analyses réalisées par l'administration municipale à l'égard de ce projet;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que le conseil municipal entende favoriser le projet d'implantation, à Saint-Jean-sur-Richelieu, d'une équipe de hockey de la Ligue nord-américaine de hockey (LNAH).

Que l'administration municipale entame des discussions avec le promoteur de ce projet afin de convenir des modalités d'implantation d'une telle équipe de hockey, ces modalités devant être favorables pour la communauté johannaise et en tout respect des lois et règlements régissant ce type d'entente.

Que l'administration municipale fasse rapport au conseil municipal des conclusions de ces discussions en vue d'une prise de décision finale à la séance du 24 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 février 2020

FINANCES MUNICIPALES

No 2020-02-0110

Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soient par la présente ratifiés les paiements énumérés sur les listes suivantes aux montants indiqués, à savoir :

- Liste n° 2020-04 au montant total de :
1 927 699,46 \$
- Liste n° 2020-05 au montant total de :
931 170,48 \$
- Liste n° 2020-06 au montant total de :
4 690 572,89 \$
- Liste n° 2020-07 au montant total de :
682 927,04 \$

D'accuser réception de la liste des prélèvements bancaires et virements budgétaires exécutés pour le mois de janvier et annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs les conseillers Michel Gendron et Ian Langlois quittent leur siège ainsi que la salle des délibérations.

No 2020-02-0111

Modification de la résolution n° 2019-12-0998 — Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 – Attestation des coûts de travaux – ING-751-2014-008

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2019-12-0998, le conseil municipal attestait le coût des travaux réalisés entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 novembre 2019 pour chacun des projets dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une correction aux coûts indiqués à la résolution n° 2019-12-0998 pour deux (2) projets ;

25 février 2020

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit autorisée la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la correction du coût pour des travaux réalisés entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 novembre 2019 et des coûts totaux pour chacun des projets, dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » pour les années 2014 à 2018, pour les projets suivants :

« 17) 8^e Avenue, de la 4^e Rue à la rue Balthazard (réfection complète des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface)

Octobre 2018 au 30 novembre 2019 : 825 244,06 \$
Total des dépenses réclamées : 856 242,70 \$ »

Et

« 19) rue Richelieu, de la rue Frontenac à la rue Foch (réfection complète des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface)

Octobre 2018 au 30 novembre 2019 : 32 920,97 \$
Total des dépenses réclamées : 109 774,39 \$ »

Que la résolution n° 2019-12-0998 soit modifiée afin de corriger le coût pour les deux projets susmentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Alain Laplante mentionne qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts avec le prochain sujet de discussion. Il s'abstient de prendre part aux débats et de voter sur cette question.

No 2020-02-0112

Dépense supplémentaire relative au dossier d'enquête de trois (3) plaintes en harcèlement

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été accordé à la firme « Global Ressources Humaines » dans le cadre du dossier d'enquête de trois (3) plaintes en harcèlement ;

CONSIDÉRANT que le bon de commande n° BC129962 a été émis pour un montant de 49 500 \$, taxes incluses ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

25 février 2020

Que soit autorisée une dépense supplémentaire au montant de 10 000 \$, taxes incluses, payable à la firme « Global Ressources Humaines », dans le cadre du dossier d'enquête de trois (3) plaintes en harcèlement.

Que le bon de commande n° BC129962 soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0113

Octroi d'aides financières

CONSIDÉRANT que le comité de culture, sport, loisirs, action communautaire et économie sociale a procédé le 6 février 2020 à l'analyse de nouvelles demandes de subventions ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soient accordées les subventions suivantes :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Montant</u>
L'Éclusier du Haut-Richelieu	10 000 \$
Garde Côtière Auxiliaire Canadienne	1 000 \$
Centre des œuvres de Saint-Jean	1 555 \$
AQDR Haut-Richelieu	510 \$

Que les recommandations du comité indiquées dans le rapport déposé à l'intention du conseil municipal fassent partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Ian Langlois reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2020-02-0114

Dépense supplémentaire pour les travaux d'ouvrages de contrôle de la distribution d'eau potable - rue Jacques-Cartier Sud - ING-753-2017-021

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2018-11-0869, le conseil municipal a accordé un contrat à l'entreprise « Groupe LML ltée. » pour des travaux d'ouvrages de contrôle de la distribution de l'eau potable - rue Jacques-Cartier Sud ;

25 février 2020

CONSIDÉRANT que, suite à l'adoption de cette résolution, le bon de commande n° BC127729 a été émis pour un montant de 417 695,67 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit acquitter des factures au montant total de 129 776,58 \$, taxes incluses, relativement à des directives de changement émises, lors des travaux, en raison d'imprévus rencontrés en chantier et suite à l'exécution des travaux complémentaires au contrat initial, le tout occasionnant des dépenses imprévues au bon de commande d'origine ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit autorisée une dépense supplémentaire au montant de 129 776,58 \$, taxes incluses, payable à l'entreprise « Groupe LML ltée. », pour le paiement des factures n^{os} 086938, 087199, 087198, 087223 et 087487, le tout relativement à des travaux d'ouvrages de contrôle de la distribution de l'eau potable - rue Jacques-Cartier Sud et en lien avec l'appel d'offres SA-232-IN-18.

Que le bon de commande n° BC127729 soit modifié en conséquence.

Que cette dépense soit défrayée à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1730.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0115

Autorisation de paiement - Facture du Canadien National – Passage à niveau de la rue Carillon - ING-753-2016-004

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection ont été effectués à l'automne 2019 par le Canadien National dû à la dégradation avancée et de l'état du passage à niveau de la rue de Carillon ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Que soit autorisé le paiement de la facture n° 91502553 datée du 20 janvier 2020 au montant de 52 424,11 \$, transmise par le Canadien National relativement aux travaux de réfection du passage à niveau de la rue de Carillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Michel Gendron reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2020-02-0116

25 février 2020

Versement d'une contribution financière à la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 19 février 2020 de la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. ;

CONSIDÉRANT que, le 25 mars 2019, la Corporation a déposé un plan stratégique et de relance au comité des finances ;

CONSIDÉRANT que la Ville a fait des contributions additionnelles à la Corporation en 2019 basées sur ce plan ;

CONSIDÉRANT que ce plan prévoyait un manque à gagner pour l'an 1 de l'ordre de 730 000 \$;

CONSIDÉRANT que le manque à gagner réel de l'exercice financier terminé au 31 octobre 2019 est de l'ordre de 680 000 \$;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 du protocole d'entente intervenu le 14 septembre 2017 entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

De verser une contribution financière de 680 000 \$ à la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.

De puiser, à cette fin, une somme de 580 000 \$ à même les disponibilités du surplus non affecté et une somme de 100 000 \$ à même les disponibilités du surplus affecté – événements spéciaux aux loisirs.

Monsieur le maire appelle le vote sur cette proposition :

Votent pour : Madame la conseillère Mélanie Dufresne, Patricia Poissant, Christiane Marcoux et Maryline Charbonneau et messieurs les conseillers Michel Gendron, Jean Fontaine, Marco Savard et Yvan Berthelot ainsi que monsieur le maire Alain Laplante.

Votent contre : Messieurs les conseillers Justin Bessette et Ian Langlois.

POUR : 9

CONTRE : 2

ADOPTÉE

25 février 2020

RESSOURCES HUMAINES

No 2020-02-0117

Adoption d'un nouvel organigramme du Service de la culture, du développement social et du loisir

CONSIDÉRANT que les besoins opérationnels en matière communautaire sont grandissants au Service de la culture, du développement social et du loisir ;

CONSIDÉRANT que suite à la signature de la convention collective des employés cols blancs, il y a également lieu de modifier l'organigramme afin de refléter le nouveau statut de certains postes à la division « Bibliothèques » ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

D'adopter un nouvel organigramme pour le Service de la culture, du développement social et du loisir daté du 25 février 2020, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

De prendre acte des modifications suivantes à cet organigramme :

- modification du statut du poste de « Technicien - Loisirs (Communautaire) » à la division « Vie citoyenne et associative » de temporaire à permanent en date du 3 janvier 2020 ;
- retirer le poste temporaire de « Technicien en documentation-service à la clientèle » en date du 26 février 2020 ;
- précision pour les postes de « Préposés aux prêts » et « Techniciens en documentation » afin de refléter les changements suite à la signature de la convention collective des employés cols blancs le 22 novembre 2019 et qui sont effectifs depuis le 2 février 2020 :
 - 3 postes de « Préposé aux prêts I » réguliers à temps complet ;
 - 7 postes de « Préposé aux prêts I » réguliers à temps partiel ;
 - 2 postes de « Préposé aux prêts II » réguliers à temps complet ;
 - 3 postes de « Préposé aux prêts II » réguliers à temps partiel ;
 - 1 poste de « Technicien en documentation » régulier à temps complet ;

25 février 2020

- 5 postes de « Technicien en documentation » réguliers à temps partiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Yvan Berthelot quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

No 2020-02-0118

Prolongation du contrat de travail de monsieur Jean-Pierre Côté

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de monsieur Jean-Pierre Côté, à titre de chef de division – Centre d'expertise en géomatique au Service des technologies de l'information, prendra fin le 28 février 2020 et qu'il y a lieu de le prolonger pour une période de trois (3) mois, soit jusqu'au 29 mai 2020 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que le contrat de travail de monsieur Jean-Pierre Côté, à titre de chef de division – Centre d'expertise en géomatique au Service des technologies de l'information, soit prolongé pour une durée trois (3) mois, soit jusqu'au 29 mai 2020.

Que les conditions de travail de monsieur Côté soient celles édictées au contrat intervenu, le 8 novembre 2019, entre ce dernier et la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Justin Bessette quitte son siège ainsi que la salle des délibérations et monsieur le conseiller Yvan Berthelot reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2020-02-0119

Embauche au poste de chef de division – Centre de services informatiques, infrastructures et plateformes au Service des technologies de l'information

CONSIDÉRANT que le poste de chef de division – Centre de services informatiques, infrastructures et plateformes au Service des technologies de l'information est vacant et qu'il y a lieu de le combler ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

25 février 2020

D'autoriser l'embauche de monsieur Gérald Descôteaux au poste de chef de division – Centre de services informatiques, infrastructures et plateformes au Service des technologies de l'information, et ce, à compter du ou vers le 9 mars 2020.

Que les conditions de travail de monsieur Descôteaux soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres équités et qu'il soit assujéti à une période de probation de 6 mois de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0120

Prolongation du contrat de travail de monsieur Guy Descôteaux

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de monsieur Guy Descôteaux, à titre de directeur adjoint au Service de sécurité incendie, prendra fin le 27 mars 2020 et qu'il y a lieu de le prolonger pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 4 mars 2022 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que le contrat de travail de monsieur Guy Descôteaux, à titre de directeur adjoint au Service de sécurité incendie, soit prolongé pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 4 mars 2022.

Que les conditions de travail de monsieur Descôteaux soient celles édictées au contrat intervenu, le 11 avril 2017, entre ce dernier et la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0121

Adoption d'un nouvel organigramme de la Direction générale

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'organigramme de la Direction générale, notamment pour la coordination du poste de « technicien en gestion des plaintes et requêtes ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

D'adopter un nouvel organigramme pour la Direction générale daté du 25 février 2020, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

25 février 2020

De prendre acte des modifications suivantes à cet organigramme :

- abolition du poste de « secrétaire administrative » ;
- création d'un poste d'« adjoint exécutif » ;
- supervision du poste de « technicien en gestion des plaintes et requêtes » sous le poste de l'« adjoint exécutif ».

Que ces modifications soient effectives à compter du 26 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Justin Bessette reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2020-02-0122

Adoption d'un nouvel organigramme du Service des technologies de l'information

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'organigramme du Service des technologies de l'information ;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail du titulaire du poste de « Chef de division – centre d'expertise en géomatique » se terminera le 29 mai 2020 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

D'adopter un nouvel organigramme pour le Service des technologies de l'information daté du 25 février 2020, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

De prendre acte des modifications suivantes à cet organigramme :

- modifier le statut du poste de « Chef de division - Centre d'expertise en géomatique » pour un poste temporaire ;
- abolir le poste temporaire de « Chef de division - Centre d'expertise en géomatique » à compter du 29 mai 2020 ;
- créer le poste syndiqué de « Conseiller géomatique et gestion des données » ;
- modifier le titre de la fonction « Technicien en géomatique » pour « Technicien géomatique et gestion des données » ;

25 février 2020

- modifier le nom de la division « Centre de services informatiques » pour « Centre de services informatiques, infrastructures et plateformes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0123

Suspension de l'employé n° 72603

CONSIDÉRANT les informations obtenues par le Service des ressources humaines relativement aux agissements de l'employé portant le numéro 72603 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que l'employé portant le numéro 72603 soit suspendu sans solde pour une période d'un (1) jour.

Que cette suspension soit effective au moment jugé opportun par le directeur du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0124

Nomination au poste d'adjointe exécutive à la Direction générale

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2020-02-0121, le conseil municipal adoptait un nouvel organigramme qui créait le poste d'adjointe exécutive à la Direction générale et qu'il y a maintenant lieu de le combler ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

D'autoriser la nomination de madame Luce L'Écuyer au poste d'adjointe exécutive à la Direction générale, et ce, à compter du ou vers le 26 février 2020.

Que les conditions de travail de madame L'Écuyer soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres équités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0125

Affectation temporaire au poste d'adjointe exécutive à la Direction générale

25 février 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser une affectation temporaire pour le poste d'adjointe exécutive à la Direction générale ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

D'autoriser l'affectation temporaire, de madame Mylène Poitras au poste d'adjointe exécutive à la Direction générale, et ce, lorsqu'un remplacement audit poste est requis.

Que les conditions de travail de madame Poitras soient celles édictées au contrat intervenu entre cette dernière et la Ville et que ce contrat, signé par la directrice du Service des ressources humaines, soit entériné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

No 2020-02-0126

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières – Société Alzheimer du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT que la « Société Alzheimer du Haut-Richelieu » a déposé, le 30 janvier 2020, auprès de la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 740, 2^e Rue, à Saint-Jean-sur-Richelieu, dont il est le seul utilisateur ;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale doit consulter la municipalité afin de connaître son opinion à l'égard de cette demande ;

CONSIDÉRANT que cet organisme devra faire la preuve auprès de la Commission municipale du Québec qu'il correspond aux exigences de la Loi pour obtenir l'exemption complète de toutes taxes foncières municipales ;

CONSIDÉRANT que la « Société Alzheimer du Haut-Richelieu » est un organisme communautaire de développement social reconnu par la municipalité ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

25 février 2020

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne s'objecte pas aux démarches entreprises par l'organisme « Société Alzheimer du Haut-Richelieu » à l'effet d'être reconnu aux fins d'une exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 740, 2^e Rue, à Saint-Jean-sur-Richelieu, et occupé par cet organisme.

Que la Commission municipale du Québec soit informée qu'advenant la tenue d'une audience pour rendre une décision pour ce dossier, la Ville ne souhaite pas être représentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0127

Vente de deux tableaux historiques à l'organisme « Les Amis de l'église patrimoniale de L'Acadie »

CONSIDÉRANT que la Ville s'est portée acquéreur des biens, meubles et immeubles de l'église de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, le tout selon l'article publié sous le n^o 23 337 223 ;

CONSIDÉRANT à l'organisme « Les Amis de l'église patrimoniale de L'Acadie » souhaite acquérir les deux tableaux historiques afin de procéder à leur restauration avec le soutien du Conseil du patrimoine religieux du Québec, volet mobilier ;

CONSIDÉRANT que le soutien accordé à l'organisme sans but lucratif par le Conseil du patrimoine pour cette restauration est de 80 % des coûts de restauration contre 50 % si la demande venait de la Ville et que le taux horaire chargé par les restaurateurs du centre de conservation est également plus avantageux pour l'organisme ;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir, vu la détérioration et la dégradation des œuvres qui pourraient entraîner des torts irréparables si les travaux ne sont pas rapidement entrepris ;

CONSIDÉRANT que la date limite pour le dépôt d'une demande de soutien au Conseil du patrimoine religieux par l'organisme « Les Amis de l'église patrimoniale de L'Acadie » est le 28 février 2020 ;

CONSIDÉRANT à l'organisme « Les Amis de l'église patrimoniale de L'Acadie » s'engage à rétrocéder à la Ville les deux œuvres advenant et la dissolution de l'organisme ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

25 février 2020

De céder moyennant le versement de la somme nominale de 1 \$ par tableaux pour les œuvres « Marie au tombeau » et « Saint-René » de Louis Dulongpré à l'organisme « Les Amis de l'église patrimoniale de L'Acadie », et ce, conditionnellement à la signature d'une convention de don entre l'organisme « Les Amis de l'église patrimoniale de L'Acadie » et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

No 2020-02-0128

Appel d'offres - SA-326-IN-19 — Acquisition de composantes de jeux d'eau pour le parc Jacques et Marie — ING-758-2019-003

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public la Ville a reçu des soumissions pour l'acquisition de composantes de jeux d'eau pour le parc Jacques et Marie ;

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été analysées selon les critères établis à la grille d'évaluation et de pondération, telle qu'autorisée par la direction générale ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Tessier Récréo-Parc inc. », le contrat pour l'acquisition de composantes de jeux d'eau pour le parc Jacques et Marie, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-326-IN-19, pour un montant total de 143 279,55 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1862, et que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0129

25 février 2020

Appel d'offres - SA-330-IN-19 — Plans et devis pour la réfection des infrastructures et urbanisation du boulevard Saint-Luc, de la rue Champlain à la rue Douglas, incluant des travaux sur une partie du boulevard de Normandie — ING-753-2019-012

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public la Ville a reçu des soumissions pour la confection de plans et devis pour la réfection des infrastructures et l'urbanisation du boulevard Saint-Luc, de la rue Champlain à la rue Douglas, incluant des travaux pour la section du boulevard de Normandie située entre le boulevard Saint-Luc et la rue Shannon ;

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été analysées selon les critères établis à la grille d'évaluation et de pondération, telle qu'autorisée par la direction générale ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « 4368894 Canada inc. (Shellex Infrastructures) », le contrat pour la confection de plans et devis pour la réfection des infrastructures et l'urbanisation du boulevard Saint-Luc, de la rue Champlain à la rue Douglas, incluant des travaux pour la section du boulevard de Normandie située entre le boulevard Saint-Luc et la rue Shannon, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-330-IN-19, pour un montant total de 219 429,79 \$, taxes incluses.

Qu'à cette fin, une somme de 199 884,04 \$ soit prise à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1859, et que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la somme restante soit prise à même les disponibilités du poste comptable 02-310-00-410.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0130

Appel d'offres — SA-333-IN-19 — Fourniture de charbon actif en poudre en vrac et en sac — ING-759-2019-030

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture de charbon actif en poudre en vrac et en sac ;

CONSIDÉRANT que la soumission provenant de « Brenntag Canada inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

25 février 2020

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Brenntag Canada inc. », le contrat pour la fourniture et livraison de charbon actif en poudre en vrac et en sac pour les années 2020 et 2021, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-333-IN-19 et en fonction du besoin du service requérant, pour un montant global estimé à 299 797,31 \$, taxes incluses.

Que la somme requise, à cette fin, soit prise à même les disponibilités des postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0131

Octroi d'un contrat de gré à gré pour les travaux d'application d'une membrane en fibre de verre à l'intérieur des deux réservoirs de coagulant à la station d'épuration - ING-759-2019-008

CONSIDÉRANT que la réhabilitation de deux (2) réservoirs à la station d'épuration est nécessaire en raison de l'âge et de l'état de ces derniers ;

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux d'application d'une membrane en fibre de verre à l'intérieur des deux réservoirs de coagulant à la station d'épuration peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement de gestion contractuelle n° 1709 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit accordé à « Composites Idéal inc. » le contrat relatif aux travaux d'application d'une membrane en fibre de verre à l'intérieur de deux (2) réservoirs de coagulant à la station d'épuration, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et forfaitaires reçus par le fournisseur en date du 6 février 2020 et confirmés dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-357-IN-20, pour un montant total de 78 458,94 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1797.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0132

25 février 2020

Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Projet de pavage des rues Dubois et Vaughan – ING-753-2011-026

CONSIDÉRANT que des travaux de pavage des rues Dubois et Vaughan sont prévus suite à la demande de propriétaires riverains ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

D'autoriser la firme de consultants « EXP inc. » à présenter une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de pavage des rues Dubois et Vaughan, le tout selon les documents contenus au dossier n° SJIV2-256744 de la firme, en vue de l'obtention d'une autorisation selon les dispositions de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0133

Signature d'ententes avec Hydro-Québec dans le cadre du projet de reconstruction de l'intersection formée par le boulevard du Séminaire Nord, le boulevard Saint-Joseph et la rue Toupin – ING-753-2015-009

CONSIDÉRANT qu'il est requis de modifier certaines installations d'Hydro-Québec dans le cadre de la reconstruction de l'intersection formée par le boulevard du Séminaire Nord, la rue Saint-Joseph et la rue Toupin ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il y a lieu d'autoriser la signature d'ententes avec Hydro-Québec ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que le chef de section circulation, mobilité active et utilités publiques du Service des infrastructures et gestion des eaux ainsi que le directeur, ou le directeur adjoint du même service, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu les ententes avec Hydro-Québec dans le cadre du dossier visant à reconstruire l'intersection du boulevard du Séminaire Nord, le boulevard Saint-Joseph et la rue Toupin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0134

25 février 2020

Demande d'inscription au programme d'enfouissement de lignes de distribution existantes d'Hydro-Québec pour la reconstruction des infrastructures de la 1^{ère} Rue entre la 4^e Avenue et la 2^e Avenue – ING-753-2019-005

CONSIDÉRANT le projet de réfection des infrastructures, de la séparation des réseaux, de l'émissaire pluvial et de l'enfouissement des réseaux techniques urbains sur des tronçons de la 1^{ère} Rue, de la 2^e Avenue et sur la rue Maria-Boivin ;

CONSIDÉRANT que le projet d'enfouissement des réseaux techniques urbains est inscrit au programme de subvention d'Hydro-Québec « Embellir les voies publiques » ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

D'autoriser la présentation d'une demande d'inscription dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux câblés « Embellir les voies publiques » d'Hydro-Québec pour l'enfouissement des réseaux techniques urbains sur la 1^{ère} Rue, entre la 4^e Avenue et la 2^e Avenue.

Que monsieur Thierry Garcia, ingénieur de projets et le directeur ou le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des eaux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu la demande d'inscription audit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0135

Acquisition d'une servitude pour travaux connexes à la reconstruction du pont Gouin - ING-756-2017-001

CONSIDÉRANT les travaux de revitalisation du centre-ville, lesquels ont entraîné la mise en place d'infrastructures d'utilités publiques sur des propriétés privées, soit à proximité du pont Gouin sur la rive est (Iberville) ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet a nécessité, entre autres, l'installation d'un feu de circulation et d'un lampadaire sur une propriété privée.

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit autorisée l'acquisition d'une servitude d'utilité publique pour permettre l'installation et le maintien d'un feu de circulation et d'un lampadaire sur le lot 4 041 139 du cadastre du Québec situé à l'intersection de la 1^{ère} Rue et la 5^e Avenue.

25 février 2020

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Que les frais et les honoraires professionnels liés à l'exécution des présentes soient défrayés par le promoteur, le tout tel qu'indiqué au protocole d'entente signé entre la Ville et le promoteur du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0136

Dépôt d'une demande d'admissibilité de projets au programme de subvention FIMEAU – ING-751-2019-001

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2019-11-0918, le conseil municipal autorisait le dépôt d'une demande d'admissibilité au programme FIMEAU pour divers projets ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre quatre (4) projets supplémentaires dans le cadre dudit programme ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

D'autoriser le dépôt d'une demande additionnelle d'admissibilité au programme FIMEAU pour les projets de réfection d'infrastructures suivants :

- rue Honoré-Mercier, de l'avenue Leclerc jusqu'à la piste cyclable, et l'avenue Leclerc, de la rue Samuel-de-Champlain jusqu'à la rue Nadeau ;
- rue Lavoie, de l'avenue Bessette à la rue Landry, et la rue Landry, de la rue Lavoie à la rue Nadeau ;
- rue Riendeau, de la 7^e Avenue à la 9^e Avenue ;
- 7^e avenue, de la rue Riendeau jusqu'à la rue Balthazard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Mélanie Dufresne quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

No 2020-02-0137

Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Projet de pavage des rues Bossuet et Garand – ING-753-2017-017

25 février 2020

CONSIDÉRANT que des travaux de pavage des rues Bossuet et Garand sont prévus suite à la demande de propriétaires riverains ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

D'autoriser la firme de consultants « EXP inc. » à présenter une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de pavage des rues Bossuet et Garand, le tout selon les documents contenus au dossier n^{os} 999-00068252-PP de la firme, en vue de l'obtention d'une autorisation selon les dispositions de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0138

Approbation de dépense relative à la réalisation de travaux d'aménagement de deux traverses piétonnières sur la rue Douglas - ING-753-2019-001 et ING-753-2017-018

CONSIDÉRANT qu'une subvention au montant de 12 500 \$ a été accordée par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet – projets particuliers d'amélioration ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de deux traverses piétonnières sur la rue Douglas ont été réalisés au cours de l'automne 2019 et qu'ils ont été exécutés conformément aux dépenses autorisées selon les exigences du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été financés par le fonds d'immobilisations de la municipalité et le versement de la subvention doit être déposé audit fonds considérant que les coûts de travaux ont déjà été payés à l'entrepreneur ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

D'approuver les dépenses indiquées au décompte progressif n^o 6 d'un montant de 695 464,43 \$ incluant les taxes applicables, relativement à la réalisation de travaux de réfection de chaussées et de pavage de diverses rues, dans lequel sont inclus des travaux admissibles au montant de 29 530 \$ (plus taxes) tel qu'indiqué au formulaire V-0321 et correspondant aux travaux d'aménagement de deux traverses piétonnières sur la rue Douglas, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, le tout tel qu'indiqué à la facture n^o C-00623 de « Construction Techroc inc. » et au bordereau de soumission (articles 3.1 et 3.5).

25 février 2020

Que le formulaire V-0321 fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TOPONYMIE ET CIRCULATION

Madame la conseillère Mélanie Dufresne reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2020-02-0139

Modification de numéros civiques pour les propriétés situées entre le 6 et le 36 de la rue Guertin

CONSIDÉRANT que suite à trois (3) demandes de permis de nouvelle construction résidentielle (bifamiliale jumelée) sur la rue Guertin ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal d'une procédure pour les changements d'adresse, laquelle privilégie une séquence de numéros lors de l'attribution de l'adresse d'une propriété, et ce, pour des raisons de sécurité ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

De modifier les numéros civiques des propriétés situées entre le 6 et le 36, rue Guertin, le tout selon l'annexe « I » jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante et illustré au plan P-CE-091 préparé par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique et daté du 22 janvier 2020.

Que les changements d'adresse autorisés par la présente résolution soient transmis dans les meilleurs délais aux propriétaires concernés, ainsi qu'à nos partenaires, et ce, pour une entrée en vigueur le 1^{er} mai 2020.

Que les nouvelles constructions résidentielles (bifamiliales jumelées) situées sur les lots 5 830 847, 5 830 849 et 5 871 005 du cadastre du Québec deviennent les 101-2, rue Guertin, 102-2, rue Guertin, 101-4, rue Guertin, 102-4, rue Guertin, 101-6, rue Guertin et 102-6, rue Guertin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0140

Modification de numéros civiques pour les propriétés situées entre le 36 et le 144 du chemin Saint-André

25 février 2020

CONSIDÉRANT que suite à une demande de lotissement, trois (3) lots ont été créés sur le chemin Saint-André ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal d'une procédure pour les changements d'adresse, laquelle privilégie une séquence de numéros lors de l'attribution de l'adresse d'une propriété, et ce, pour des raisons de sécurité ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

De modifier les numéros civiques des propriétés situées entre le 36 et le 144, chemin Saint-André, le tout selon l'annexe « I » jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante et illustré au plan P-CE-090 préparé par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique et daté du 21 janvier 2020.

Que les changements d'adresse autorisés par la présente résolution soient transmis dans les meilleurs délais aux propriétaires concernés, ainsi qu'à nos partenaires, et ce, pour une entrée en vigueur le 1^{er} mai 2020.

Que les nouveaux terrains situés sur le lot 3 640 398 du cadastre du Québec deviennent les 116, 118 et 120, chemin Saint-André.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0141

Création d'un comité de toponymie

CONSIDÉRANT qu'il est requis de créer un comité de toponymie afin que ce dernier formule des recommandations au conseil municipal pour l'attribution des noms des rues, parcs, lieux publics et bâtiments municipaux ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Que l'annexe « I » de la résolution n° 2018-01-0004 adoptée le 22 janvier 2018, tel que modifiée, soit de nouveau modifiée en créant, dans la section « Comités du conseil municipal », un nouveau comité intitulé « Comité de toponymie » et en nommant les personnes suivantes dans les colonnes :

- « Représentants du Conseil municipal » :
 - Justin Bessette ;
 - Ian Langlois.

- « Autres membres nommés par le Conseil municipal » :
 - Un(e) représentant(e) du Service du greffe ;

25 février 2020

- Un(e) représentant(e) du Service des communications ;
- Un(e) représentant(e) du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique ;
- Un(e) représentant(e) du milieu historique.

Que le mandat principal de ce comité soit de recommander l'attribution des noms pour les rues, parcs, lieux publics et bâtiments municipaux du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

No 2020-02-0142

Appel d'offres - SA-2704-TP-19 - Travaux de réaménagement des locaux au Service de police - Phase 1

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour les travaux de réaménagement des locaux au Service de police (phase 1) ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Constructions R.D.J. inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Constructions R.D.J. inc. », le contrat pour les travaux de réaménagement des locaux au Service de police (phase 1), le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2704-TP-19, pour un montant total de 451 161,90 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1771.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0143

Appel d'offres - SA-2710-TP-20 - Installation d'un système d'alarme incendie à l'usine de filtration de la rive ouest

25 février 2020

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une seule soumission pour l'installation d'un système d'alarme incendie à l'usine de filtration de la rive ouest ;

CONSIDÉRANT que la soumission provenant de « Alarme Supérieur Sécurité-Incendie inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « Alarme Supérieur Sécurité-Incendie inc. », le contrat pour l'installation d'un système d'alarme incendie à l'usine de filtration de la rive ouest, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, au coût forfaitaire inscrit dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2710-TP-20, pour un montant total de 69 962,29 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1761.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0144

Approbation des coûts d'entretien du réseau cyclable de la route verte 2019-2020

CONSIDÉRANT que la Ville est admissible à une subvention pour couvrir certaines dépenses liées à l'entretien, au lignage et à la signalisation de la piste cyclable, et ce, par le biais du programme d'aide financière à l'entretien de la « Route verte » ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

D'approuver le rapport relatif aux coûts d'entretien du réseau des pistes cyclables situé sur le territoire de la Ville et consistant en un tronçon de la « Route verte » pour un montant total de 49 889,23 \$, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De confirmer que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 février 2020

SÉCURITÉ PUBLIQUE

No 2020-02-0145

Signature d'un protocole d'entente avec le CISSS de la Montérégie-Centre concernant l'acquisition, la gestion et l'utilisation de naloxone par l'entremise des corps de police québécois

CONSIDÉRANT que, dans le contexte d'une hausse du nombre de décès causés par une surdose d'opioïdes, le Québec a mis en œuvre la « Stratégie nationale 2018- 2020 » pour prévenir les surdoses d'opioïdes et y répondre ;

CONSIDÉRANT que l'une des principales mesures de la « Stratégie nationale 2018- 2020 » vise à faciliter l'accès à la naloxone, un médicament permettant de renverser temporairement les effets des opioïdes ;

CONSIDÉRANT que la naloxone est un produit d'annexe II au sens du règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments ;

CONSIDÉRANT que la « Stratégie nationale 2018-2020 » prévoit faciliter l'accès à la naloxone pour les corps de police afin qu'ils puissent intervenir auprès d'une personne en situation de surdose d'opioïdes ;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé les établissements du réseau de la santé et des services sociaux à en assurer l'acquisition par les corps de police désignés par le ministère de la Sécurité publique du Québec ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que le directeur du Service de police soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le protocole d'entente avec le CISSS de la Montérégie-Centre concernant l'acquisition, la gestion et l'utilisation de naloxone par l'entremise des corps de police québécois.

Que cette entente entre en vigueur au moment de la dernière signature apposée par les parties pour la durée d'une année et se renouvelle aux mêmes conditions par tacite reconduction pour des périodes additionnelles et successives d'une année chacune sauf si l'une des parties transmet à l'autre partie, au moins 30 jours avant la date d'échéance annuelle, un avis déclarant qu'elle entend y mettre fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 février 2020

No 2020-02-0146

Bilan annuel de l'an 2 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (2e génération)

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018 ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités de l'an 2, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, a été complété par la direction du Service de sécurité incendie ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

D'adopter le rapport de l'an 2, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (2^e génération), le tout tel que préparé par la direction du Service de sécurité incendie et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que ce rapport soit transmis à la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

No 2020-02-0147

DDM-2019-4693 - Élisabeth Boucher (Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région) - Immeuble situé au 290, avenue des Conseillers

25 février 2020

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par Élisabeth Boucher (Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région) et affectant l'immeuble situé au 290, avenue des Conseillers.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Élisabeth Boucher (Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région) à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 617 du cadastre du Québec et situé au 290, avenue des Conseillers ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 22 janvier 2020 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par Élisabeth Boucher (Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région) à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 617 du cadastre du Québec et situé au 290, avenue des Conseillers.

Que soit régularisée l'implantation du bâtiment principal qui empiète de 0,21 mètre dans la marge avant secondaire prescrite à 6 mètres, le tout s'apparentant aux plans n^{os} DDM-2019-4693-01 à DDM-2019-4693-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le requérant soit exonéré du paiement des frais associés à la présente demande étant donné qu'il s'agit d'un organisme de charité vouée au bien-être général de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0148

DDM-2019-4697 - Steeve Collette - Immeuble situé au 500, rue de la Neuve-France

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par Steeve Collette et affectant l'immeuble situé au 500, rue de la Neuve-France.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Steeve Collette à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 422 608 du cadastre du Québec et situé au 500, rue de la Neuve-France ;

25 février 2020

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 22 janvier 2020 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par Steeve Collette à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 422 608 du cadastre du Québec et situé au 500, rue de la Neuve-France.

Que soient :

- autorisée, à l'égard de ce lot, une opération cadastrale ayant pour effet de créer un lot dont la profondeur sera de 6,1 mètres inférieure à la largeur minimum prescrite à 30 mètres ;
- régularisé l'implantation du bâtiment érigé sur le lot, lequel empiète de 2,46 mètres dans la marge arrière minimale prescrite à 7,5 mètres ;

le tout s'apparentant aux plans n^{os} DDM-2019-4697-01, DDM-2019-4697-02 et DDM-2019-4697-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0149

DDM-2019-4699 - François Carrière - Immeuble situé au 1245, rue Bernier

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par François Carrière et affectant l'immeuble situé au 1245, rue Bernier.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par François Carrière à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 268 706 du cadastre du Québec et situé au 1245, rue Bernier ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 22 janvier 2020 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par François Carrière à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 268 706 du cadastre du Québec et situé au 1245, rue Bernier.

25 février 2020

Que soit autorisée la construction d'un escalier donnant accès aux 2^e et 3^e étage et qui sera implanté dans la cour latérale adjacente à une rue et qui empiète de 1,7 mètre dans la marge avant secondaire, le tout s'apparentant aux plans n^{os} DDM-2019-4699-01 à DDM-2019-4699-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Justin Bessette mentionne qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts avec le prochain sujet de discussion. Il s'abstient de prendre part aux débats et de voter sur cette question.

No 2020-02-0150

DDM-2020-4702 - David Bessette - Immeuble situé au 122, rang Saint-Édouard

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par David Bessette et affectant l'immeuble situé au 122, rang Saint-Édouard.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par David Bessette à l'égard de l'immeuble constitué des lots 3 613 503, 3 613 504 et 3 614 394 du cadastre du Québec et situé au 122, rang Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 22 janvier 2020 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par David Bessette à l'égard de l'immeuble constitué des lots 3 613 503, 3 613 504 et 3 614 394 du cadastre du Québec et situé au 122, rang Saint-Édouard.

Que soit autorisée la modification du nombre d'unités animales d'une étable laitière et le déplacement des huches à veaux de façon à ce qu'elles empiètent dans les distances séparatrices prescrites, le tout s'apparentant aux plans n^{os} DDM-2020-4702-01 à DDM-2020-4702-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0151

25 février 2020

UC-2019-4689 - Éric Denicourt - Immeuble constitué du lot 6 250 054 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Buissons

Le greffier explique l'objet de la demande d'usage conditionnel déposée par Éric Denicourt et affectant l'immeuble constitué du lot 6 250 054 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Buissons.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée par Éric Denicourt à l'égard de l'immeuble constitué du lot 6 250 054 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Buissons ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 22 janvier 2020 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que soit acceptée, telle que soumise, la demande d'usage conditionnel déposée par Éric Denicourt à l'égard de l'immeuble constitué du lot 6 250 054 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Buissons.

Que soient en conséquence autorisés, à cet endroit, la construction d'un bâtiment d'habitation unifamilial comportant un logement intergénérationnel, le tout s'apparentant aux plans n^{os} UC-2019-4689-01 à UC-2019-4689-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le propriétaire occupant de ce bâtiment confirme annuellement le lien de parenté ou d'alliance entre lui et l'occupant du logement intergénérationnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0152

Décisions relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA)

CONSIDÉRANT les projets soumis dans le cadre de l'application du règlement n^o 0945 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de ses assemblées tenues les 22 janvier et 5 février 2020 ;

25 février 2020

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis en regard des dossiers suivants, à savoir :

- 1) PIA-2019-4688 - Construction Jolivar inc. - Immeuble constitué du lot 5 980 286 du cadastre du Québec et situé sur la rue Théodore-Bécharde - Construction d'un nouveau bâtiment d'habitation unifamiliale isolée, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2019-4688-01 à PIA-2019-4688-05.
- 2) PIA-2019-4691 - Caroline St-Cyr - Immeuble situé au 417, boulevard Saint-Luc - Agrandissement du bâtiment principal, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2019-4691-01 à PIA-2019-4691-07.
- 3) PIA-2019-4696 - Manon Dupré – Immeuble situé au 455, 1^{ère} Rue- Remplacement de certaines fenêtres, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2019-4696-01 à PIA-2019-4696-04 et selon la condition suivante :
 - la fenêtre sur la façade latérale gauche doit être remplacée par un modèle de fenêtre à battants à trois volets avec des carreaux tels que les fenêtres de la façade avant.
- 4) PIA-2019-4698 - Marc-Olivier Bissonnette - Immeuble situé au 154, rue Notre-Dame - Obturation d'une fenêtre et remplacement d'une partie du revêtement extérieur, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2019-4698-01 à PIA-2019-4698-03.
- 5) PIA-2019-4700 - 9361 5177 Québec inc. - Immeuble situé au 232, rue Saint-Pierre - Construction d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolée et aménagement du terrain, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2019-4700-01 à PIA-2019-4700-12 et selon les conditions suivantes :
 - les barreaux des garde-corps doivent être d'une largeur maximale de 1/2 pouce ;
 - des mesures de protection des arbres doivent être prises de façon à :
 - réaliser une précope racinaire consistant à couper les racines des arbres avant l'excavation pour éviter tout déchirement ou arrachage des racines. Cette précope doit être réalisée sur un segment parallèle à l'excavation réalisée, sur une profondeur de 300 millimètres. Dépendamment de la largeur de la tranchée résultante, celle-ci peut être emplie de paillis maintenu humide ou de terreau. Cette coupe doit être réalisée à l'aide d'un outil tranchant de type scie à béton avec une lame de diamètre suffisant permettant d'atteindre la profondeur souhaitée.

25 février 2020

- installer une clôture de chantier de 1,8 mètre afin de limiter toute intrusion dans la zone de protection optimale des arbres lors des constructions. Cette clôture doit être maintenue en place durant tous les travaux et enlevée seulement lors de la phase de l'aménagement paysager final.
- 6) PIA-2020-4705 - Éric Dagenais - Immeuble situé au 1265, chemin du Clocher - Installation d'une enseigne sur marquise, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2020-4705-01 à PIA-2020-4705-03.
- 7) PIA-2020-4708 - 9404 6539 Québec inc. - Immeuble situé au 226, rue Saint-Pierre - Construction d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolée et aménagement du terrain, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2020-4708-01 à PIA-2020-4708-08 et selon la condition suivante :
- les barreaux des garde-corps doivent être d'une largeur maximale de 1/2 pouce.
- 8) PIA-2020-4709 - Isabelle Drapeau - Immeuble situé au 401, rue Mercier - Remplacement du revêtement de la toiture, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2020-4709-01 à PIA-2020-4709-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0153

PIA-2019-4657 - 9259 6121 Québec inc. - Immeuble constitué du lot 5 073 601 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Trembles

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par « 9259 6121 Québec inc. » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 5 073 601 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Trembles ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 5 février 2020 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit accepté, en partie et sous conditions, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par « 9259-6121 Québec inc. » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 5 073 601 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Trembles.

25 février 2020

Que soit en conséquence approuvée la phase 1 du projet d'aménagement du site en projet intégré visant la construction de bâtiments d'habitation et d'un bâtiment communautaire, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2019-4657-01 à PIA-2019-4657-05 et PIA-2019-4657-10 à PIA-2019-4657-47 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et selon les conditions suivantes :

- un bâtiment d'habitation multifamiliale devra être retiré, soit celui qui est situé le plus au sud du projet, à l'angle du boulevard Saint-Luc et la rue des Trembles ;
- des fenêtres devront être ajoutées sur les façades latérales des bâtiments d'habitation bifamiliales afin de maximiser l'ensoleillement naturel ;
- tous les branchements de service (éclairage, branchements d'Hydro-Québec, services d'utilité publique, etc.) doivent être souterrains et l'aménagement du terrain (talus, écran acoustique, plantations, etc.) doit être réalisé dans la phase I ;
- la Ville doit être informée des clauses du syndicat de copropriété ;
- la ville devra acquérir et détenir les servitudes suivantes, aux frais du promoteur, et ce, avant l'émission des permis de construction :
 - servitude d'aqueduc ;
 - servitude pour le raccordement à l'aqueduc ;
 - servitude d'aménagement et d'entretien ;
 - servitude de passage sur le chemin privé (allée d'accès) ;
 - servitude de raccordement des installations septiques aux fossés ;
 - servitude de non-construction sur les parties communes ;
- l'architecture des bâtiments d'habitation multifamiliale doit avoir un pourcentage similaire de revêtement de classe 2 dans les teintes de beige similaire à celui des habitations bifamiliales ;
- le revêtement de classe 2 devra être du clin de bois véritable ;
- s'il y a emploi de revêtement métallique blanc, celui-ci devra être posé à l'horizontale ;
- il doit y avoir une alternance entre les trois palettes de couleurs soumises et il ne doit pas y avoir deux palettes identiques une à la suite de l'autre ;

25 février 2020

- Qu’aucune barrière destinée à former une communauté fermée ne soit érigée à l’entrée du site.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

No 2020-02-0154

Adoption du projet de règlement n° 1873

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement portant le n° 1873 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d’assujettir la zone C-1025 au secteur de PIIA “Artères commerciales”.

Le secteur visé est situé sur le boulevard Saint-Joseph entre les rues Labrèche et Grégoire ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

No 2020-02-0155

Adoption du projet de règlement n° 1875

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement portant le n° 1875 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d’ajouter un rappel vis-à-vis l’item “PIIA” à la grille des usages et normes de la zone C-1025.

Le secteur visé est situé sur le boulevard Saint-Joseph entre les rues Labrèche et Grégoire ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

No 2020-02-0156

Adoption du premier projet de résolution n° PPCMOI-2019-4508 (126, 5^e Avenue)

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet de résolution n° PPCMOI-2019-4508, tel que joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante (126, 5^e Avenue).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

25 février 2020

No 2020-02-0157

Demande à la MRC d'effectuer des travaux d'entretien dans le cours d'eau Hazen, branche 39

CONSIDÉRANT la nécessité de redonner à la branche 39 du cours d'eau Hazen un écoulement régulier ;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que la Ville assume l'entièreté de cette dépense ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Qu'une demande soit transmise à la MRC du Haut-Richelieu afin de procéder au nettoyage de la branche 39 du cours d'eau Hazen, tel qu'indiqué au plan 2019-414.

Qu'une délimitation de la rive non cultivée (3 mètres de largeur à partir de la ligne naturelle des hautes eaux) soit effectuée à l'aide d'affichettes de sensibilisation « Bandes riveraines en santé » apposées sur des piquets au format de la MRC du Haut-Richelieu qui seront fournis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0158

Signature d'un bail pour la location d'une partie du lot 3 614 405 situé sur la rue Beauvais

CONSIDÉRANT que la compagnie « Nadeau automobile inc. » occupe, depuis l'année 2000, une partie de l'emprise de la rue Beauvais qui appartient à la Ville ;

CONSIDÉRANT que la compagnie a installé une clôture sur ledit terrain ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un bail définissant les responsabilités de chaque partie ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

25 février 2020

Que soit autorisée la location d'une partie du lot 3 614 405 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 181,6 mètres carrés, en faveur de la compagnie « Nadeau automobile inc. », pour une période de cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2020 et moyennant un loyer annuel de 800 \$, plus taxes applicables, ce loyer étant indexé à chaque date anniversaire selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, tel que défini au bail à intervenir.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0159

Dépôt de l'étude sur le climat sonore pour l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT qu'une étude sur le climat sonore a été réalisée en 2018-2019 par la firme « Soft dB » ;

CONSIDÉRANT que cette étude visait une caractérisation exhaustive du climat sonore permettant d'avoir une meilleure compréhension du niveau de gêne ressentie dans l'environnement de l'aéroport ;

CONSIDÉRANT que cette étude permet au comité de gestion du climat sonore de l'aéroport de développer et de soutenir la mise en place de mesures d'atténuation de bruit ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que le rapport final intitulé : « Étude sur le climat sonore pour l'aéroport municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu » réalisé par la firme « Soft dB » et daté du mois de janvier 2020 soit déposé publiquement et accessible pour toute personne qui en fait la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0160

ZAP-2020-4714 - David-Alexandre Dionne - Immeuble situé au 805, boulevard Saint-Luc

CONSIDÉRANT la demande de monsieur David-Alexandre Dionne en vue d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture, d'une partie du lot 3 643 666 du cadastre du Québec ;

25 février 2020

CONSIDÉRANT que le projet soumis par le requérant vise à lotir ce lot afin de créer deux (2) lots adjacents au boulevard Saint-Luc, soit le lot projeté 6 351 901 qui serait occupé par l'habitation unifamiliale existante située au 805, boulevard Saint-Luc et le lot projeté 6 351 900 qu'il acquerrait pour y construire une nouvelle habitation unifamiliale pour son usage personnel ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà appuyé, par la résolution n° 2017-10-0787, une demande similaire présentée par monsieur David-Alexandre Dionne et que la Commission avait alors autorisé une superficie approximative de 2 754 mètres carrés (décision 417587) ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement est situé dans une zone de consolidation résidentielle H-2584 où l'usage « Habitation unifamiliale » est autorisé ;

CONSIDÉRANT que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

CONSIDÉRANT que lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, RLRQ., c.P -41.1 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie la demande présentée par monsieur David-Alexandre Dionne, afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 3 643 666 du cadastre du Québec, le tout selon les critères d'évaluation énoncés à l'annexe « A » de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0161

Modification du règlement d'emprunt n° 1823 relatif au financement des dépenses du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT le règlement n° 1823 décrétant une dépense et un emprunt de 856 000 \$, afin de financer les aides financières consenties dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées ;

CONSIDÉRANT que l'annexe « II » dudit règlement contient la liste des propriétaires d'immeubles susceptibles de bénéficier de ce programme d'aide financière ;

25 février 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter dix-sept (17) noms, adresses et matricules à cette liste ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que l'annexe « II » du règlement n° 1823 adopté le 24 septembre 2019 soit modifiée en ajoutant les dix-sept (17) noms, adresses et matricules apparaissant à la liste jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0162

Autorisation et appui au comité de gestion du climat sonore de l'aéroport de déposer une demande à Transports Canada pour la mise en place de nouvelles procédures atténuation de bruit

CONSIDÉRANT que le comité de gestion du climat sonore a procédé à l'identification des problématiques et enjeux sur le climat sonore de l'aéroport menant à des pistes de solutions de mesures d'atténuation de bruit ;

CONSIDÉRANT que ce comité a élaboré un plan d'action triennal visant la mise en place de différentes mesures permettant de réduire le bruit ;

CONSIDÉRANT que ces mesures de restrictions doivent faire l'objet d'un processus exigeant l'exercice de l'autorité réglementaire de Transports Canada ;

CONSIDÉRANT que les étapes du processus, telles qu'exigées à la circulation d'information n° 302-002 de Transports Canada, ont été complétées par le comité de gestion du climat sonore ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

D'autoriser et d'appuyer le comité de gestion du climat sonore de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à déposer auprès de Transports Canada de nouvelles procédures d'atténuation du bruit et de mise en œuvre des restrictions.

D'autoriser madame Sophie Latour, chef de la division de développement commercial et service aux entreprises du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique et représentante de la Ville au sein du comité de gestion du climat sonore, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 février 2020

Madame la conseillère Mélanie Dufresne et messieurs les conseillers Justin Bessette et Michel Gendron mentionnent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts avec le prochain sujet de discussion. Ils s'abstiennent de prendre part aux débats et de voter sur cette question.

No 2020-02-0163

Adhésion de la Ville au programme Rénovation Québec 2020-2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu possède un noyau central dont un cadre bâti présentant des besoins en rénovation importants ;

CONSIDÉRANT que les secteurs visés par le territoire du Programme Rénovation Québec sont ceux dans lesquels se concentre une importante partie de la population à faibles revenus ;

CONSIDÉRANT que ce territoire visé est inclus dans le plan particulier d'urbanisme Vieux-St-Jean/Vieux-Iberville et qu'il y est clairement établi que la Ville souhaite y poursuivre ses efforts de revitalisation ;

CONSIDÉRANT que près de 250 propriétaires sont toujours en attente pour accéder à une aide financière dans le cadre de travaux de rénovation pour un bâtiment présentant des signes de défectuosité pouvant affecter la salubrité du bâtiment et la sécurité des résidents ;

CONSIDÉRANT que le total des aides financières consenties par la Ville au cours des trois dernières années s'élève au montant de 1 145 050 \$ et s'est soldé par des investissements privés totaux de 5 141 000 \$;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que demande soit faite au gouvernement du Québec d'accorder à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le financement requis au montant de 250 000 \$ pour la poursuite de ses objectifs en matière de subvention à la rénovation, au recyclage et à la construction résidentielle, dans le cadre du Programme Rénovation Québec 2020-2021.

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu manifeste sa volonté de poursuivre sa participation au « Programme Rénovation Québec » pour l'exercice 2020-2021, et ce, pour un montant identique de 250 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 février 2020

TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE

No 2020-02-0164

Signature d'un bail avec « Location Richelieu inc. » pour la construction d'un hangar à l'aéroport

CONSIDÉRANT que « Location Richelieu inc. » souhaite louer un terrain situé à l'aéroport pour y construire un hangar servant à l'entreposage des avions ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit autorisée la location, en faveur de « Location Richelieu inc. », d'une partie du lot 5 337 294 du cadastre du Québec situé à l'aéroport municipal, d'une superficie approximative de 2 311,4 mètres carrés, pour fin de construction d'un hangar servant à l'entreposage des avions.

Que ce bail soit d'une durée de 25 ans débutant le 1^{er} juin 2019 et prenant fin le 31 mai 2044, et moyennant un loyer annuel de 1,9270 \$ par mètre carré de superficie de terrain loué, ce loyer étant indexé chaque année selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocate conseil soient autorisés à signer ce bail pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, de même que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Alain Laplante quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

En l'absence de la mairesse suppléante, Claire Charbonneau, la séance est présidée par monsieur le conseiller Ian Langlois.

No 2020-02-0165

Avis de motion – Règlement d'emprunt autorisant des travaux de reconstruction des infrastructures et des travaux de voirie pour la rue Vernois

25 février 2020

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean Fontaine , qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant l'exécution de travaux de reconstruction des infrastructures et des travaux de voirie pour la rue Vernois, décrétant une dépense de 1 927 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Jean Fontaine conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

No 2020-02-0166

Avis de motion – Modification au règlement n° 1634 relatif au programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales du centre-ville

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Mélanie Dufresne, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 1634 établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales du centre-ville afin d'améliorer le programme d'aide.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Mélanie Dufresne conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

No 2020-02-0167

Avis de motion – Modification au règlement n° 1635 relatif au programme d'aide financière pour la rénovation de suites commerciales du centre-ville

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Mélanie Dufresne, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 1635 établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de suites commerciales du centre-ville afin d'améliorer le programme d'aide.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Mélanie Dufresne conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

No 2020-02-0168

Avis de motion – Modification au règlement n° 1636 relatif au programme d'aide financière pour le remplacement d'enseignes du centre-ville

25 février 2020

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 1636 établissant le programme d'aide financière pour le remplacement d'enseignes du centre-ville.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Yvan Berthelot conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

No 2020-02-0169

Avis de motion – Abolition du programme d'aide financière pour le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Justin Bessette, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement abrogeant les règlements nos 1467, 1695 et 1775 concernant le programme d'aide financière pour le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Justin Bessette conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire Alain Laplante reprend son siège et la présidence de la séance.

No 2020-02-0170

Avis de motion – Modification au règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Maryline Charbonneau, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone C-1025 au secteur de PIIA « Artères commerciales ».

Le secteur visé est situé sur le boulevard Saint Joseph entre les rues Labrèche et Grégoire.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Maryline Charbonneau conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

No 2020-02-0171

25 février 2020

Avis de motion – Modification au règlement n° 0651 relatif au zonage – Modification de la grille des usages et normes de la zone C-1025

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Mélanie Dufresne, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 0651, et ses amendements, dans le but d'ajouter un rappel vis-à-vis l'item « PIIA » à la grille des usages et normes de la zone C-1025.

Le secteur visé est situé sur le boulevard Saint-Joseph entre les rues Labrèche et Grégoire.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Mélanie Dufresne conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

No 2020-02-0172

Avis de motion – Adoption d'un nouveau règlement concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité et abrogeant le règlement n° 0693 et ses amendements.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Yvan Berthelot conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

No 2020-02-0173

Avis de motion – Modification au règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement – Vignettes de stationnement

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Mélanie Dufresne, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, quant aux règles applicables aux vignettes de stationnement.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Mélanie Dufresne conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

No 2020-02-0174

25 février 2020

Modification au règlement de zonage – Agrandissement de la zone C-5507 à même une partie de la zone C-5515, modification des normes applicables à l’égard des dimensions des terrains et ajout d’usages commerciaux à l’intérieur de la zone C-5507

Avis de motion est donné par madame la conseillère Maryline Charbonneau qu’à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d’agrandir la zone C-5507 à même une partie de la zone C-5515, en y intégrant les propriétés situées entre le 63 et le 71 route 104 (côté impair), et de sorte que les usages du groupe habitation (H) ne soient plus permis dans la partie de la zone C-5515 qui est transférée dans la zone C-5507 ;
- d’augmenter, à l’intérieur de la zone C-5507, la profondeur et la superficie minimales prescrites pour un terrain, pour les fixer respectivement à 60 mètres et à 1500 mètres carrés ;
- d’autoriser, à même la zone C-5507, les projets intégrés commerciaux ainsi que plusieurs usages de la classe 9 du groupe commerce et service (C).

Cette zone est située sur la route 104, du côté nord, à l’est de la rue Croisetière Nord.

RÈGLEMENTS

No 2020-02-0175

Adoption du règlement n° 1869

CONSIDÉRANT qu’un projet du règlement n° 1869 a été déposé lors d’une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1869 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de pavage pour diverses rues, décrétant une dépense de 3 479 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

25 février 2020

No 2020-02-0176

Adoption du règlement n° 1870

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1870 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1870 intitulé « Règlement autorisant l'exécution de travaux de protection cathodique sur divers tronçons du réseau d'aqueduc, décrétant une dépense de 252 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 2020-02-0177

Adoption du règlement n° 1874

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1874 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1874 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour différents bâtiments municipaux, décrétant une dépense n'excédant pas 1 124 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés auprès des membres du conseil municipal :

- Certificats des procédures d'enregistrement tenues en regard des règlements n^{os} 1855 et 1856 ;

25 février 2020

- Registre cumulatif des achats au 31 janvier 2020 ;
- Acceptation, par le ministère des Transports du Québec, de la demande formulée par la résolution n° 2019-03-0187 de limiter le stationnement sur la Route 219 ;
- Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020 ;
- Lettre du 5^e groupe de scout de Saint-Jean-sur-Richelieu présentant leur proclamation pour l'année 2020 ;
- Statistiques sur le climat sonore de l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- Lettres d'appréciation concernant l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- Proposition d'un projet de résolution de la part d'un citoyen concernant une correction à la carte de la zone inondable.

– – – –

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2020-02-0178

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

25 février 2020

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 23 h 00.

Maire

Greffier
